ERA IMMOBILIER

LE SERVICE EST NOTRE PASSION

HONORAIRES DE L'AGENCE

(TVA. 20 % incluse)

VENTES

Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur
(*sauf stipulation contraire prévue au mandat*)

- **De 0 à 150.000 € : 7 % TTC** du montant de la transaction avec un minimum **6.500 € TTC**
- **De 151.000 € à 300.000 € : 6 % TTC**
- **Au-delà de 300.000 € : 5 % TTC**

LOCATIONS

A la charge de chacune des parties : bailleur et locataire

Visite, constitution et étude du dossier, rédaction et signature du bail :
10.09 € TTC / m² (Zone tendue)
12.10 € TTC / m² (Zone très tendue)
(*Honoraires dus à la signature du bail*)

Etablissement de l'état des lieux d'entrée : 3.03 € TTC / m²
(*Honoraires dus à compter de la réalisation de la prestation*)

Rédaction de bail seul : 250€ TTC